ARRETE N° EPE UCA-2025-281

PORTANT COMPOSITION DES JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le décret 2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience,

Vu le décret 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'article R613-36 modifié du Code de l'éducation,

Vu l'article L6412-3 du Code du travail,

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :
La composition des jurys de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'un BUT de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

BUT
Mention : Génie biologique
Parcours : Diététique et nutrition

Daniel ZAMBON, PU, Président
Agathe GELOT, MCF
Lucie ETIENNE-MESMIN, MCF
Nathalie RAMADE, Professionnel

Suppléants :
Pierre CHAUDAT, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Éric BEYSSAC, PU
Michel JAMES, PRAG
Jean-Pierre AGUER, PU
Laurence FAYET, PAST
Maelle MASSON, Professionnel
Anargyros VERDILOS, Professionnel

BUT

Mention : Génie industriel et maintenance
Parcours : Management, méthodes, maintenance innovante

Daniel ZAMBON, PU, Président
Grégory GUIRE, PRAG
Paul CHECCHIN, PU
Jean Charles EVON, Professionnel

Suppléants :
Pierre CHAUDAT, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Éric BEYSSAC, PU
Michel JAMES, PRAG
Jean-Pierre AGUER, PU
Vincent TOURLONIAS, PRCE
Jérôme BONNICHON, Professionnel
Patrice BOURNAT, Professionnel

BUT
Mention : Gestion des Entreprises et des Administrations
Parcours : Gestion, entrepreneuriat et management d'activités (GEMA)

Daniel ZAMBON, PU, Président
Janique SOULIÉ, MCF
Frédérique MATTER, PRAG
Jean-François GREIVELDINGER, Professionnel

Suppléants :
Pierre CHAUDAT, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Éric BEYSSAC, PU
Michel JAMES, PRAG
Jean-Pierre AGUER, PU
Jean-Yves BERGERON, PRAG
Florent LIADOUZE, Professionnel

BUT
Mention : Métiers du multimédia et de l'internet
Parcours : Développement web et dispositifs interactifs

Daniel ZAMBON, PU, Président
Jonathan COURBON, MCF
Noémie DEBROUX, MCF
Sylvain PLO, Professionnel

Suppléants :
Pierre CHAUDAT, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Éric BEYSSAC, PU
Michel JAMES, PRAG
Jean-Pierre AGUER, PU
Anthony CONSTANTIN, PAST
Rudy RIGOUDY, PRAG

Article 2 :
L'arrêté n° 2025-148 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 22 mai 2025

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 22 mai 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*.